

**INTERVENTION DE SOPHIE BORDERIE,
PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Je souhaiterais, chers collègues, en préambule de nos travaux, rendre tout d'abord hommage à Alexandre Da Dalt, Maire d'Auriac-sur-Dropt, décédé brutalement suite à un accident en début de mois.

Alexandre Da Dalt venait d'être réélu, en mars, pour un second mandat à la tête de cette commune. Il était également Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Duras. Viticulteur de formation, il avait repris en 2018 l'entreprise Vini Prim à Marmande. C'était un homme unanimement reconnu pour ses qualités humaines et son investissement politique mais aussi associatif. Nous pensons particulièrement à sa famille, son épouse et ses enfants dans ce moment dramatique.

Nos pensées vont également à Christophe Gleizes. Cela fait maintenant 348 jours qu'il est injustement emprisonné en Algérie. Nous ne l'oublions pas et nous restons mobilisés pour sa libération, qui dépend désormais d'un décret de grâce du président algérien.

Je souhaiterais enfin rendre hommage à Christian Laurrisergues, dont nous avons appris hier le décès à l'âge de 86 ans. Député socialiste de Lot-et-Garonne durant près de vingt ans, conseiller général puis conseiller régional, élu municipal à Agen, Christian Laurrisergues a marqué la vie publique de notre département par la diversité de ses engagements et la constance de son action au service de son territoire.

À travers ses différents mandats, il considérait que l'action politique tirait sa force de l'ancrage territorial et de la capacité à faire dialoguer les différents niveaux d'institutions. Convaincu des vertus de la décentralisation, il estimait que « les préoccupations des Lot-et-Garonnais devaient être traitées par ceux qui vivent concrètement ces problèmes ». Tout au long de sa carrière, il lutta contre le centralisme excessif tout en défendant des collectivités territoriales plus responsables et plus autonomes.

Christian Laurrisergues était également un homme politique au sens le plus noble du terme : un homme de débat, de conviction et de dialogue. Cette reconnaissance lui valut notamment d'exercer les fonctions de questeur de l'Assemblée nationale de 1981 à 1988.

Ceux qui l'ont connu gardent le souvenir d'un élu profondément attaché au service public, attentif aux femmes et aux hommes de son territoire, doté d'une connaissance fine des réalités locales et animé par une volonté constante de servir l'intérêt général.

Aujourd'hui, nous saluons non seulement un parcours remarquable d'élus de la République, mais aussi l'engagement d'une vie entière consacrée au Lot-et-Garonne.

Au nom de notre assemblée, j'adresse nos pensées les plus sincères à sa famille et à ses proches.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Je vous remercie.

Je ne peux débuter nos travaux sans revenir sur le contexte national que nous traversons et sur ce climat de violences qui imprègne notre société. Des drames qui semblent s'enchaîner sous nos yeux, nous laissant trop souvent impuissants.

Violences physiques et sexuelles, insoutenables; violences plus silencieuses aussi, qu'elles soient sexistes ou intrafamiliales : toutes doivent être regardées avec la même gravité.

Toutes ces violences, il faut les nommer, les reconnaître et leur accorder la même attention.

Notre point de vue doit être d'abord celui des victimes, de toutes les victimes, afin d'appréhender ces situations avec justesse, dignité et sans démagogie.

Les violences commises contre nos enfants, notre jeunesse et les femmes révèlent des défaillances profondes : celles de notre justice, de notre système de santé, de notre modèle éducatif et, plus largement, de services publics trop souvent considérés comme une simple variable d'ajustement budgétaire.

Face à ces drames et à ces scandales, nous devons dépasser la seule réaction pour bâtir une véritable culture de la prévention et de la protection. C'est une exigence collective et une priorité politique.

Protection de la parole.

Protection des victimes.

Protection de l'enfance.

Voilà l'impératif qui doit nous guider.

Sur ce dernier point et sur ces jeunes qui nous sont confiés au titre de l'ASE, l'Etat, malgré ses promesses, a également échoué.

Nous le savons ici, ces jeunes tiennent par le service public. Et à quoi assistons-nous ?

- A une justice pour mineurs dégradée
- A des services de pédopsychiatrie sinistrés
- A des accueils collectifs sous tension...

Il faut avoir en tête, chers collègues, que l'État, sur cette compétence transférée, ne contribue qu'à hauteur de 3 % des 10 milliards d'euros consacrés chaque année à la protection de l'enfance. 3 % !

Victor Hugo disait en son temps qu'il « n'existe pas de violences sans lendemain ». Il est dès lors indispensable d'agir dès aujourd'hui pour prévenir les drames de demain et réparer les blessures d'aujourd'hui.

Dans ces conditions, je veux saluer le travail, le dévouement et l'engagement de tous les agents de la Direction Enfance et Famille, qui répondent présents là où d'autres ont failli.

Car c'est notre responsabilité collective, malgré tout, de continuer à tisser ce lien qui nous rassemble. Et c'est au sein de notre territoire, là où se construit cette « communauté de destins », que nous devons, plus que jamais, faire vivre la solidarité.

Permettez-moi enfin quelques mots pour parler plus spécifiquement de notre décision modificative.

L'adoption de notre Compte financier Unique (CFU) confirme, grâce aux efforts exceptionnels engagés en 2025 par la collectivité, le retour à des indicateurs financiers plus solides : l'épargne brute atteint 42,16 M d'euros, soit un taux de 9 %.

Le fonds de roulement atteint 39,5 millions d'euros, soit 30,4 jours de charges courantes. Et notre capacité de désendettement s'élève à 5 ans.

Et nous poursuivons en 2026, cette trajectoire maîtrisée.

Nous y reviendrons bien sûr mais c'est la preuve que nous avons su être responsable sans être austère, et être rigoureux sans renier les engagements pris devant les Lot-et-Garonnaises et les Lot-et-Garonnais.

Cette première décision modificative vient traduire à la fois la consolidation des résultats obtenus et la capacité de la collectivité à répondre aux besoins du territoire : aménagements routiers, infrastructures cyclables, modernisation des bâtiments départementaux ou encore accompagnement du développement économique.

Ces résultats nous permettent également d'accompagner le rebond de l'investissement départemental, et de présenter un PPI 2026-2030 ambitieux, avec un très haut niveau d'investissement – 80 millions d'euros en moyenne par an – qui confirme que le Département est et restera le 1^{er} investisseur public de Lot-et-Garonne.

Cette programmation permettra de poursuivre la modernisation du réseau routier départemental, d'accompagner le développement des mobilités douces, de réaliser des opérations structurantes comme la **déviation Est de Marmande** ou la **rénovation du Pont-de-Pierre à Agen**, tout en accélérant la **transition énergétique des bâtiments publics**. Elle permettra également de poursuivre les politiques de **soutien aux communes et aux territoires**.

Sur l'investissement, je partage les inquiétudes exprimées par Départements de France quant à l'avenir de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Comme l'a souligné son président, « la suppression annoncée par le Gouvernement, sous forme de "gel", des crédits de la DSID pour faire face aux difficultés budgétaires de l'État constitue un mauvais coup porté à l'investissement public ».

Et il ajoute, à juste titre, que « l'investissement local ne doit pas être considéré comme une variable d'ajustement budgétaire, mais comme un levier essentiel de développement, de cohésion et de solidarité ».

J'y souscris pleinement et j'appelle au maintien intégral des crédits afin de poursuivre les investissements indispensables à l'attractivité des territoires.

Voici donc le cadre financier posé, avec une DM1 qui intègre notamment les aides d'urgences pour faire face aux intempéries et qui vient conforter encore un peu plus le rôle que nous jouons auprès des Lot-et-Garonnais.

Nous continuons tout d'abord d'être un Département qui innove et imagine.

Sur le plan économique, nous démontrons ainsi une nouvelle fois que notre Département sait innover pour continuer à assumer pleinement son rôle d'investisseur public.

Depuis plusieurs années, nous avons su fédérer les énergies en nous appuyant sur les outils de l'économie mixte, notamment à travers la SEM 47 et, plus récemment, la SAS Lot-et-Garonne Développement.

La SAS illustre notre capacité à rassembler les acteurs publics autour de projets utiles au territoire. Elle a déjà permis de concrétiser plusieurs opérations : au Passage d'Agen avec Optimum, à Damazan avec Archimède et Quinoak, à Villeneuve-sur-Lot avec la rue de Penne et le parvis Sainte-Catherine, et à Meilhan-sur-Garonne avec le Cocci-Market.

À cet égard, nous pouvons collectivement nous féliciter d'avoir, malgré la loi NOTRe, maintenu une action ambitieuse au service de nos entreprises et de nos centres-bourgs.

Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec la création de la SPL 47, qui renforce encore le rôle fédérateur du Département.

Nous avons su travailler pour trouver le bon positionnement. La SPL pourra intervenir, pour le compte de ses collectivités actionnaires, sur les collèges et les lycées, sur les réseaux publics (électricité, gaz, communications) ainsi que sur la production d'énergie renouvelable ou l'éclairage public.

Cette capacité à anticiper, coordonner et accompagner les évolutions du territoire ne se limite pas au seul champ économique.

Elle s'exprime également dans nos politiques culturelles.

C'est pourquoi nous procéderons aujourd'hui à un point d'étape sur deux démarches essentielles : le Schéma départemental des enseignements artistiques et le Schéma départemental de lecture publique. Ces deux outils traduisent notre volonté d'assurer un accès équilibré à la culture et au savoir sur l'ensemble du territoire et d'accompagner les acteurs locaux dans leurs missions au service des Lot-et-Garonnais.

Mais le Département ne se contente pas d'innover et de coordonner. Il est aussi un Département qui soutient.

Dans le cadre de notre réponse d'urgence, d'un montant global de de 5 millions d'euros, nous confirmons aujourd'hui notre engagement auprès du monde agricole en mettant en œuvre le dispositif d'aide d'urgence créé dès le mois de mars, d'un montant de 500 000 euros.

Nous avons fait le choix d'une aide simple, rapide et immédiatement mobilisable, qui ne se substitue pas aux dispositifs nationaux mais vient apporter un soutien de trésorerie aux 100 exploitations les plus touchées.

Je remercie les services du Département qui ont travaillé dans des délais très contraints pour définir des critères objectifs.

La priorité est ainsi donnée aux exploitations situées dans le périmètre reconnu en catastrophe naturelle, avec des bénéficiaires qui doivent être agriculteurs ou agricultrices à titre principal et en activité. Une attention particulière est également portée aux jeunes agriculteurs récemment installés, dont la situation économique est souvent plus fragile.

Ces critères n'ont pas été élaborés seuls, au coin d'une table. Ils ont été co-construits et partagés avec les organisations professionnelles agricoles afin de garantir leur pertinence et leur adéquation avec les situations.

La méthode retenue repose également sur un travail partenarial exemplaire. Nous avons associé la MSA, la Direction départementale des territoires et la Chambre d'agriculture pour bâtir une procédure transparente et équitable, tout en répondant à l'urgence.

Et cette démarche collective, enrichie des remontées des mairies, des EPCI et du SDIS, nous permet de présenter aujourd'hui une liste de 100 agriculteurs que nous allons pouvoir soutenir dans les plus brefs délais.

Puisqu'il est question d'agriculture, je souhaite saisir cette occasion pour saluer officiellement et remercier Joël Hocquelet pour son engagement, depuis 2021, en tant que Vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt.

Merci, Joël, d'avoir contribué à accompagner les grandes transitions de notre agriculture, tout en soutenant, chaque fois que cela a été possible, les exploitants et les filières d'un secteur qui constitue une part essentielle de l'identité de notre territoire.

Je t'adresse mes remerciements les plus sincères.

Enfin, jouer pleinement notre rôle, c'est aussi être un Département qui protège, et je prendrai l'exemple de l'aide à domicile.

Chaque jour, en effet, près de 7 000 personnes âgées ou en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement à domicile sur le territoire. Derrière ces chiffres, ce sont plus de 1,3 millions d'heures d'intervention réalisées annuellement par des auxiliaires de vie, majoritairement amenés à utiliser leur véhicule personnel pour assurer leurs missions.

Depuis 2020, un effort financier sans précédent a été engagé pour soutenir ces structures, en particulier les associations qui assurent une mission essentielle dans les territoires ruraux. En six ans, le tarif horaire financé par le Département a ainsi progressé de plus de 30 %, passant de 20,50 euros à plus de 26,70 euros en 2026, avec des niveaux encore supérieurs pour les structures les plus fragiles.

Malgré ces avancées, les difficultés demeurent importantes. De nombreuses structures continuent de faire face à de fortes tensions financières, aggravées par la hausse récente des coûts de transport et de l'énergie.

Dans ce contexte, nous avons fait un choix clair et assumé : celui d'une nouvelle revalorisation du tarif horaire de 1 € à compter du 1er juillet prochain, entièrement financée par la collectivité.

Il ne s'agit pas d'un dispositif temporaire ou exceptionnel, mais d'un engagement durable en faveur de la pérennité du secteur.

Ce choix, que nous étudions depuis plusieurs mois, nous l'avons fait car nous connaissons la situation d'urgence sur le terrain.

Entre temps, l'Etat a décidé, une nouvelle fois de manière unilatérale, et contre l'avis de Départements de France, d'agréer il y a quelques jours les avenants 75 et 76.

Cette annonce vient quelque peu percuter notre calendrier et ce, d'autant plus, qu'encore une fois, l'Etat ne vient pas compenser des mesures qu'il décide seul, à Paris.

Mais cela ne remet pas en cause notre choix d'agir sans délai afin de préserver l'équilibre économique de ces structures essentielles, tout en refusant de faire peser ces coûts sur les usagers.

Car protéger les plus fragiles, c'est aussi protéger celles et ceux qui les accompagnent au quotidien.

Et c'est aussi favoriser l'attractivité de ces métiers du lien, sujet sur lequel nous reviendrons tout à l'heure à travers le Plan départemental d'actions 2026-2028 en faveur des métiers de l'autonomie.

Notre département qui innove, qui soutient et qui protège, incarne ainsi un pôle de stabilité indispensable pour les Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais.

Un pôle de stabilité, porteur d'une certaine idée de la solidarité et de l'entraide. À ce titre, je donnerai la parole à Sophie Gargowitsch, qui reviendra sur l'aide apportée à Mayotte après le passage du cyclone Chido. Nous avons notamment accompagné le Secours populaire français du Lot-et-Garonne dans l'acheminement de conteneurs destinés aux collégiens et à leurs familles, en soutien aux populations touchées.

Cette initiative a suscité de nombreux retours et témoignages très émouvants dont nous avons été destinataires et que nous vous présenterons.

Pour conclure, un bref retour sur les 20 ans de la MDPH, que nous avons fêtés samedi dernier. Cela a été une vraie réussite collective et je crois que l'objectif de montrer que le handicap est bien l'affaire de tous a été largement atteint.

Et puisqu'il est question d'événements, je vous rappelle que nous organisons demain la journée Sport en fête. Et je vous invite à y venir nombreuses et nombreux.

Je vous remercie.